

**SÉANCE DU 04 JUILLET 2023**

<b>Rapport annuel 2022 du contrat de concession du camping « l'Apamée »</b>		
<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 6	7-1

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation :** 28 juin 2023

**Présents :** Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Daniel MEMAIN.

**Procurations :** Maryline DOUSSAT-VITAL à Michelle BARDOU - Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Michèle DUPUY à Martine GUILLAUME - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Michèle GOULIER à Daniel MEMAIN.

**Secrétaire de séance :** Henri UNINSKI.

Le camping l'Apamée fait l'objet d'une délégation de service public (DSP).

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux délégataires de services publics locaux la production d'un rapport annuel.

L'article L 1414-14 du même code dispose que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Pour les années 2012-2022, l'activité du camping l'Apamée est la suivante :

Année	Nombre de nuitées (ensemble des emplacements)	Chiffre d'affaires (€)	Résultat (€)	
2012	17 843	238 541	+	579,00
2013	16 995	246 652	-	2 996,00
2014	16 450	205 440	-	572,00
2015	17 250	199 247	-	20 519,72
2016	11 895	187 244,76	+	2671,70
2017	11 957	192 447,88	-	308,16
2018	12 626	182 679,12	+	8888,72
2019	9 497	191 194,65	+	13 503,32
2020	5 948	163 508,50	+	11 946,54
2021	6 215	173 305,35	+	6 840,48
2022	12 570	220 200,78	+	19 015,25

Il est demandé au conseil municipal de valider le rapport annuel du contrat de concession du camping l'Apamée, pour l'année 2022 qui a été approuvé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 juin 2023.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article unique :** Valide le rapport annuel du contrat de concession du camping l'Apamée, pour l'année 2022.

Fait en l'hôtel de ville, le six juillet deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 juillet 2023

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT

Le secrétaire de séance,  
Henri UNINSKI



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le 12/07/2023  
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20230704-23\_16386-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023